



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES**

**DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE DE LA QUALITÉ ET DE LA  
SÉCURITÉ INDUSTRIELLE**

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA  
RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Du Nord-Pas-de-Calais**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**établi en application du Code des Marchés Publics, relatif à la mise à disposition d'installations  
et d'équipements destinés à la réception et aux contrôles avant la mise en circulation de  
véhicules légers ou lourds**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :**

**Marché passé selon la procédure adaptée**

**en application des articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics**

Date limite de remise des offres :    **le jeudi 12 mai 2005 à 16h00**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Forme du marché .....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Modalités de passation.....</b>	<b>3</b>
<b>2.3 Variantes .....</b>	<b>3</b>
<b>2.4 Décomposition en lots .....</b>	<b>3</b>
<b>2.5 Durée de validité des offres.....</b>	<b>4</b>
<b>2.6 Modifications de détail du dossier de consultation .....</b>	<b>4</b>
<b>2.7 Volumes et quantité .....</b>	<b>4</b>
<b>2.8 Durée du (des) marché(s) ou délais d'exécution .....</b>	<b>4</b>
<b>2.9 Lieu d'exécution.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3. DOSSIER DE RÉPONSE REMIS PAR LES CANDIDATS.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Présentation des offres.....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Contenu de la première enveloppe intérieure .....</b>	<b>5</b>
<b>3.3 Contenu de la deuxième enveloppe intérieure.....</b>	<b>5</b>
<b>3.4 Réception des offres.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 Candidatures .....</b>	<b>6</b>
<b>4.2 Offres .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>6</b>

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché relatif à la mise à disposition de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais d'installations et d'équipements destinés à la réception et aux contrôles avant la mise en circulation de véhicules légers ou lourds.

Les correspondances, ci après, précisent l'emploi de certains termes dans ce document :

- la **Maîtrise d'Ouvrage** : La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais ;
- le(s) **Candidat(s)** : La (les) société(s) répondant à la présente consultation ;
- le(s) **Titulaire(s)** : La (les) société(s) attributaire(s) du marché.

## ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

### 2.1 Forme du marché

Un marché est conclu par la Maîtrise d'Ouvrage avec un Titulaire pour chacun des lots décrits ci-après.

Les marchés s'exécuteront par émission de **bons de commande**, conformément à l'article 71 du Code des Marchés Publics.

### 2.2 Modalités de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, en application des articles 26, 27 et 28 du Code des marchés publics.

Le Candidat peut répondre à un ou plusieurs lots. Les lots pourront être attribués à des Titulaires différents. Plusieurs lots pourront être attribués à un même Titulaire.

Les Candidats sont informés que les marchés seront passés avec un Candidat individuel ou un groupement solidaire. Si le Candidat retenu s'est présenté sous la forme d'un groupement conjoint, il devra, obligatoirement, conformément à l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, modifier la forme lors de son groupement dans le cadre d'une mise au point avant la notification du marché.

### 2.3 Variantes

Voir articles T23 et T24 du C.C.T.P.

### 2.4 Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 4 lots, un lot ou plusieurs lots attribués à un même Titulaire, faisant l'objet d'un marché séparé avec la D.R.I.R.E :

**Lot n° 1** : Mise à disposition d'installations et d'équipements de contrôles de poids lourds et véhicules légers pour la zone du littoral comprise dans un rayon de 30 kilomètres autour de Gravelines

**Lot n° 2** : Mise à disposition d'installations et d'équipements de contrôles de poids lourds et véhicules légers pour la zone de Lille comprise dans un rayon de 30 kilomètres autour de Lille

**Lot n° 3** : Mise à disposition d'installations et d'équipements de contrôles de poids lourds et véhicules légers pour la zone de Béthune comprise dans un rayon de 30 kilomètres autour de Béthune

**Lot n° 4** : Mise à disposition d'installations et d'équipements de contrôles de poids lourds et véhicules légers pour la zone de Valenciennes comprise dans un rayon de 30 kilomètres autour de Valenciennes

## 2.5 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de **45 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.6 Modifications de détail du dossier de consultation

La Maîtrise d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six (6) jours** ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les Candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

## 2.7 Volumes et quantité

Les volumes et quantités minimums et maximums globaux pour la durée du présent marché sont les suivants :

Lot 1

Désignation	D.R.I.R.E	
	Mini.	Maxi.
Nb d'heures	50	200
TOTAL		

Lot 2

Désignation	D.R.I.R.E	
	Mini.	Maxi.
Nb d'heures	400	1600
TOTAL		

Lot 3

Désignation	D.R.I.R.E	
	Mini.	Maxi.
Nb d'heures	50	200
TOTAL		

Lot 4

Désignation	D.R.I.R.E	
	Mini.	Maxi.
Nb d'heures	150	600
TOTAL		

## 2.8 Durée du (des) marché(s) ou délais d'exécution

La durée du marché est, à compter de la notification au Titulaire de chaque lot jusqu'au 31 décembre 2005

## 2.9 Lieu d'exécution

Voir les zones visées au point 2.4 du présent règlement.

## **ARTICLE 3. DOSSIER DE REPONSE REMIS PAR LES CANDIDATS**

### **3.1 Présentation des offres**

Les Candidats doivent présenter leur offre dans les conditions suivantes sous peine d'être écartés de la consultation.

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les dossiers de réponse des Candidats seront remis sous pli fermé contenant deux enveloppes intérieures : une première enveloppe fermée contenant les renseignements relatifs à la Candidature et une deuxième enveloppe fermée contenant l'offre proprement dite.

Le pli (enveloppe extérieure) portera les informations suivantes :

**M.A.D Equipements Techniques  
LOT(S) N°.....  
NE PAS OUVRIR PAR LE COURRIER GENERAL**

**Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais  
941, rue Charles Bourseul  
BP 20750  
59507 Douai cedex**

### **3.2 Contenu de la première enveloppe intérieure**

Cette enveloppe intérieure, relative à la Candidature, porte le nom du Candidat et la mention :

**PREMIERE ENVELOPPE INTERIEURE : CANDIDATURE**

Une seule enveloppe est à fournir quel que soit le nombre de lots auxquels répond le Candidat.

Cette enveloppe sera cachetée et contiendra les justifications relatives aux garanties financières et professionnelles des Candidats conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics et l'arrêté du 26 février 2004, à savoir :

- la lettre de candidature (imprimé DC4), (en cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les justificatifs demandés ci-dessous)
- la déclaration du candidat (DC5) dûment remplie
- la présentation financière du candidat (cadre C1 de l'imprimé DC5)
- L'ensemble des formulaires est disponible sur le site Internet suivant :  
[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux Candidats que chaque membre du groupement doit fournir un dossier complet : déclaration du Candidat, déclaration sur l'honneur.

### **3.3 Contenu de la deuxième enveloppe intérieure**

Cette deuxième enveloppe intérieure, relative à l'offre porte le nom du Candidat et la mention :

**DEUXIEME ENVELOPPE INTERIEURE : OFFRE**

La 2ème enveloppe n'est ouverte que si la Candidature est jugée recevable. Cette enveloppe cachetée comprend :

- l'acte d'engagement complet établi par le Candidat pour ce lot (DC8) ;
- l'annexe financière présentant le prix unitaire de la prestation sur le modèle fixé par le présent cahier des charges joint en annexe 2 ;
- un dossier technique du Candidat reprenant chacun des items définis dans les spécifications communes à tous les lots et les spécifications particulières à chaque lot du C.C.T.P : description du matériel, qualité de service, modalité de mise en œuvre,... Le descriptif des installations et équipements joint en annexe 1 peut servir de cadre de réponse ;

Les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de Candidature dûment remplie et présentée dans l'enveloppe Candidature).

### **3.4 Réception des offres**

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant la date limite de réception des offres fixée sur la page de garde du document :

- soit par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- soit par dépôt contre récépissé, les jours ouvrés de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

Les offres parvenues hors délais ne sont pas acceptées et sont retournées aux Candidats sans avoir été ouvertes ainsi que celles parvenues sous enveloppe non cachetée ou ne respectant pas scrupuleusement les dispositions énoncées ci-dessus.

## **ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

Il sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

### **4.1 Candidatures**

Les critères de sélection des Candidatures sont conformes aux dispositions de l'article 52, qui stipule : « Les Candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises. ».

### **4.2 Offres**

Une visite des installations proposées par le Candidat pourra être organisée à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage.

Le jugement sera effectué conformément aux dispositions de l'article 53.

Il sera choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par lot, appréciée selon les critères suivants par ordre de priorité décroissante :

- Prix ;
- Proximité des installations ; Afin de réduire les coûts de déplacements des agents devant réaliser les contrôles, il sera retenu prioritairement les installations situées géographiquement à proximité du siège des subdivisions de chaque zone géographique définie dans le CCAP.
- Moyens mis en œuvre pour le respect du cahier des charges ;
- Accessibilité des installations
- Disponibilité des équipements.

## **ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les Candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires, par écrit, au plus tard **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres, à l'attention de :

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais  
941, rue Charles Bourseul  
BP 20750  
59507 Douai cedex

M. WINTREBERT – Tel : 03.27.71.22.14

Fax : 03 27.71.26.42

Les renseignements complémentaires seront alors diffusés simultanément et dans les meilleurs délais à tous les Candidats ayant retiré un dossier de consultation.